FICHE N° 09

INTERVENTION DES SERVICES DE SECOURS SUR LE RÉSEAU FERRÉ NATIONAL

RISQUES PRINCIPAUX:

- ☐ **Risques liés à la circulation des trains :** Possibilité d'être happé, heurté et/ou projeté.
- Risques électriques : Présence de courant HT dans les caténaires et sous stations.

MOYENS À PRÉVOIR :

- ☐ **Gestionnaire du réseau SNCF :** Chef d'Incident Local ou Chef d'Incident Principal
- Équipes spécialisées : Sauvetage Déblaiement (Missions de désincarcération)
- ☐ Force de l'ordre : Gendarmerie ou police

CONNAISSANCES GÉNÉRALES:

□ 3 Interlocuteurs principaux :

- ✓ COGC = Centre Opérationnel de Gestion des Circulations = Interlocuteur du CODIS.
- ✓ CIL = Chef d'Incident Local (Chasuble CIL) = Interlocuteur du COS/DOS.
- ✓ CIP = Chef d'Incident Principal (Chasuble CIP) = Interlocuteur du COS/DOS si PCO.

□ Pour se localiser sur le Réseau Ferré National :

- ✓ Présence de **poteaux kilométriques et hectométriques** le long des voies.
- ✓ Présence de plaques de répérage sur certaines instalaltions : Tph, signaux, quérites...
- ✓ Présence d'indications de repérage sur tous les supports de ligne électrifié :
 - o Chiffres pairs du coté de la voie paire et inversement.
- ✓ Présence de téléphones tous les kilomètres et à proximité des certaines installations.
 - o De couleur grise, parfois la tete de support est peinte en rouge.
 - Lignes directes ne permettant pas d'etre rappeler !





INTERVENTION DES SERVICES DE SECOURS SUR LE RÉSEAU FERRÉ NATIONAL

1. Assurer la sécurisation de la zone d'intervention et évaluer les risques

FICHE N° 09

PROPOSITION DE CONDUITE À TENIR :

	Rappeler et interdire tout accès en zone dangereuse jusqu'à autorisation du CIL/COGC.
	✓ Voie elle-même + 2 mètres 30 de part et d'autre pour les lignes Grande Vitesse.
	✓ Voie elle-même + 2 mètres de part et d'autre pour les lignes classiques.
	✓ 3 mètres autours des lignes électriques (caténaires).
	Informer le CODIS des conditions d'intervention, pour retransmission au CIL et au COGC.
	✓ Coordonnées précises du lieu d'intervention (Point kilométrique, passage à niveau).
	✓ Nature et étendue du domaine à protéger ainsi que les risques encourus.
2.	Demander la (les) protection(s) appropriée(s) pour l'intervention
>	Si présence de risques liés à la circulation ferroviaire :
	« Je vous demande l'arret des circulations sur la (les) voie(s) située au kilomètre pour
	intervention des SP, le à h mn ». Tenir compte du parcours d'approche, notement
	si il comporte des voies à traverser.
>	Si présence de risques électriques liés aux caténaires :
	« Je vous demande la coupure d'urgence du courant de traction de la (les) voie (s) située
	au kilomètre pour sauvetage de personne et/ou nécessité d'utiliser de l'eau sous pression
	au kilomètre pour sauvetage de personne et/ou nécessité d'utiliser de l'eau sous pression au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes.
3.	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes.
3.	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques.
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées.
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium).
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium). Solliciter auprès du CIL/CIP les moyens susceptibles d'étre mis à disposition.
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium). Solliciter auprès du CIL/CIP les moyens susceptibles d'étre mis à disposition. Adapter les mesures de protection pour favoriser une reprise rapide de la circulation.
 	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium). Solliciter auprès du CIL/CIP les moyens susceptibles d'étre mis à disposition. Adapter les mesures de protection pour favoriser une reprise rapide de la circulation. Désengagement des services publics de secours
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium). Solliciter auprès du CIL/CIP les moyens susceptibles d'étre mis à disposition. Adapter les mesures de protection pour favoriser une reprise rapide de la circulation. Désengagement des services publics de secours S'assurer que tous les intervenants des services de secours ont bien dégagé la ZI.
	au voisinage de la caténaire, le à h mn ». Préciser les gares encadrantes. Cette coupure ne garantit pas des risques liés à la circulation des trains non électriques. Conduite des opérations Ne pas intervenir tant que les protections ci-dessus n'ont pas été accordées. Port des EPI obligatoires (Tenue de feu + gants au minium). Solliciter auprès du CIL/CIP les moyens susceptibles d'être mis à disposition. Adapter les mesures de protection pour favoriser une reprise rapide de la circulation. Désengagement des services publics de secours S'assurer que tous les intervenants des services de secours ont bien dégagé la ZI. Informer le CIL/CIP et le CODIS de la fin d'intervention.